

La réalité tessinoise

Autor(en): **Ish**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Femmes suisses et le Mouvement féministe : organe officiel des informations de l'Alliance de Sociétés Féminines Suisses**

Band (Jahr): **82 (1994)**

Heft 2

PDF erstellt am: **25.09.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-286754>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Gonzett (première présidente de la Fédération suisse des ouvrières, épouse du leader socialiste des Grisons Konrad Gonzett), Margareth Fass (première secrétaire féminine de l'Union syndicale suisse) et Angelica Balabanoff interviennent dans leurs luttes.

Elles demandent que les femmes aient accès à tous les emplois et touchent des salaires égaux à ceux des hommes. Ces femmes qui clament leurs ambitions, leurs désirs de révolution sont autant d'exemples de femmes conscientes de l'exploitation spécifique des ouvrières et de l'absolue nécessité de leur organisation syndicale. Grâce à elles, les ouvrières ne redoutent plus la participation à des réunions, où elles découvrent l'espace interdit du meeting, l'ivresse de la parole et de la communion.

Elles fondent ainsi la première organisation syndicale en 1885 à Saint-Gall, puis celle de Winterthur, de Berne, de Bâle et de Zurich. Ces sociétés d'ouvrières se réunissent et forment vers 1890 la Fédération suisse des ouvrières. Organisées dans un mouvement de travailleuses, elles publient deux journaux de lutte féministe et syndicaliste: *Die Vorkämpferin* en 1906 et *L'Exploitée* en 1907-1908, où elles luttent contre les inégalités salariales et les mauvais traitements auxquels les soumettent patrons et parfois maris.

Le ras-le-bol provoqué par des brimades supplémentaires favorise également l'émergence des militantes ouvrières qui ont su conquérir leur autonomie. Telles les cigarières de chez Vautier à Yverdon, qui en 1907, déterminées, ne reculent pas devant leur décision de se faire entendre. Elles font grève, bravent l'opinion et remportent de surcroît la victoire. Ce sont elles aussi qui font respecter, quand ils sont lancés, les

«Les femmes ne peuvent en aucun cas être employées au travail de nuit ou du dimanche.

» *Lorsqu'elles ont un ménage à soigner, elles doivent être libres de quitter l'ouvrage une demi-heure avant le repas au milieu du jour, si celui-ci ne dure au moins une heure et demie. Après et avant leurs couchés, il est réservé un espace de temps de huit semaines en tout, pendant lequel les femmes ne peuvent être admises au travail dans les fabriques. Elles ne sont reçues de nouveau dans les fabriques qu'après qu'elles aient fourni la*

preuve qu'il s'est écoulé six semaines au moins depuis le moment de leurs couchés.

» *Le Conseil fédéral désignera les branches de l'industrie dans lesquelles les femmes enceintes ne peuvent être admises à travailler.*

» *Les femmes enceintes ne peuvent être employées à nettoyer les moteurs en mouvement, les appareils de transmission et les machines dangereuses.»*

Extrait du recueil officiel des lois et ordonnances de la Confédération suisse, tome 3, 1877-1878.

mots d'ordre de boycott des cigarettes fabriquées par les usines Vautier. Ces Carmen suisses ne s'arrêtent pas là. Elles s'enhardissent de plus en plus avec le temps. Lorsque, en 1918, le prix du kilo de pain passe de 35 ct. à 73 ct., celui des briquettes de 4 francs les 100 kilos à 19 fr. 50, celui de la livre de porc de 1 fr. 20 à 4 fr. 50, somptueuses et tragiques elles font irruption dans la salle du Grand Conseil zurichois pour qu'on prenne des mesures contre le renchérissement, contribuant à déclencher la grève générale.

et gage de survie? Les deux assurément. Mais voyons-la surtout intraitable et sublimé dans sa lutte, indifférente à l'avis des hommes, se soulever contre l'exploitation, contre les extrémités de l'aliénation et conquérir son autonomie. Au bord de l'autonomie, elle y accède enfin dans la révolte et brise le cercle de l'enfermement. Ses audaces s'inscrivent aujourd'hui dans l'Histoire, elle qui a su faire reculer la frontière du sexe.

Maryan Khan-Akbar

Mot impie

Alors l'ouvrière, exclue, asservie, insignifiante, opprimée, exploitée, comme la décrit, indigné, le discours féministe de notre temps? Ou âme de la résistance

La réalité tessinoise

(Ish) – *La Femme ouvrière au Début du Siècle*, une recherche de Lucia Bordonì, vient de sortir aux Editions Armando Dadò à Locarno. Il s'agit d'une contribution à l'histoire des femmes de la Suisse italienne, un nouveau courant de recherche qui replace les femmes, de manière plus juste, dans l'histoire sociale du canton Tessin (et ailleurs en Suisse).

Après l'ouvrage paru l'année dernière de l'historienne Yvonne Pesenti, *Femminile plurale* (un itinéraire sur l'histoire des femmes en Suisse aux Editions Fondazione Pellegrini-Canevascini) dans lequel on trouve l'étrange vie des jeunes filles tessinoises dans les pensionnats de la Suisse alémanique liée à l'exploitation de la main-d'œuvre féminine dans l'industrie du textile, après les contes populaires de l'écrivain Alberto Nessi, après quelques recherches documentaires réalisées par la Télévision suisse italienne, voici une tranche d'histoire des «siga-raie» et des «ciocolataie», les ouvrières de l'industrie du tabac et des fabriques de chocolat. Ces paysannes et mères de famille du début du siècle, ouvrières temporaires, travaillant souvent à la pièce, nous laissent découvrir l'exploitation dont elles étaient victimes, mais également leur capacité de révolte.

C'est l'histoire d'une industrie tessinoise désormais disparue, histoire de nos grand-mères, écrite sur des témoignages oraux et sur les rares documents que le temps a conservés. Des femmes sans droits qui ont eu le courage d'arrêter la production de cigares ou de chocolat, de descendre dans la rue, de s'approcher du mouvement syndical et ouvrier naissant. Dans ces milieux du Tessin rural, ce n'était pas un mouvement d'émancipation qui poussait les femmes, pour des salaires misérables, vers les fabriques, mais bien des exigences économiques.

Lucia Bordonì dépeint, en une centaine de pages, la réalité sociale des femmes du début du siècle et de la Première Guerre mondiale. Des femmes dont le travail était dicté par les rythmes biologiques. La jeune historienne, née à Lugano, nous livre des images de mères et de paysannes qui, de leurs mains habiles – et poussées par une rétribution à la pièce – fabriquaient quelque 1600 cigares par jour! Des femmes qui, enfin, trouvent leur place dans l'Histoire et dans l'historiographie de ces années-là.



Le diplôme de formation continue en travail social à l'Université de Neuchâtel met au concours un poste de

directeur-trice

Chargé-e de tâches d'enseignement, il-elle devra également assurer la promotion et la coordination des diverses activités liées à la mise en œuvre du diplôme, en diriger le secrétariat et entretenir une collaboration efficace avec les divers partenaires académiques et professionnels.

Il-elle devra être titulaire d'un doctorat universitaire et auteur-e de publications dans le domaine des sciences sociales (des dossiers de niveau équivalent peuvent être pris en considération). Une solide expérience d'enseignement et une bonne connaissance du champ de l'action sociale sont attendues.

Poste à mi-temps. Rémunération équivalente à celle d'un-e professeur-e de l'Université de Neuchâtel.

Entrée en fonction: à convenir.

Le cahier des charges détaillé est disponible à l'adresse suivante: **Diplôme de formation continue en travail social, Université de Neuchâtel, Pierre-à-Mazel 7, 2000 Neuchâtel.**

Les dossiers de candidature seront présentés jusqu'au 15 février 1994, à la même adresse.